

Mission au Parlement jurassien

Relation bilatérale

Delémont et Berne, Suisse

15 au 17 avril 2025

Délégation québécoise

- M^{me} Nathalie Roy, présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
- M^{me} Maryline Picard (Soulanges), présidente déléguée de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
- M. Sébastien Schneeberger (Drummond–Bois-Francis)
- M. Siegfried Peters, secrétaire général
- M^{me} Natalie McNeil, directrice des affaires internationales, cabinet de la présidente
- Conseiller en relations interparlementaires et internationales

Contexte

Les relations entre parlementaires suisses et québécois se déroulent principalement dans le cadre de l'APF. Lors d'une récente rencontre de cette organisation, la présidente de l'ANQ et le président de la section du Jura ont discuté de leur intérêt commun à renforcer les relations entre les deux institutions qu'ils représentent. À cet effet, le parlement du Jura a invité la présidente à effectuer une mission en Suisse durant le mois d'avril 2025 lors de la 49^e Session de l'APF qui a eu lieu à Montréal à l'été 2024.


Objectifs et résultats

Développer et consolider la relation bilatérale avec le Parlement jurassien en signant une entente de collaboration interparlementaire

- D'emblée, il faut souligner que la politique internationale est actuellement marquée par divers bouleversements et que Québec se doit de revoir ses orientations économiques et diplomatiques. À cet effet, l'Assemblée nationale joue un rôle important dans la défense des intérêts supérieurs du Québec par l'entremise de ses activités de diplomatie parlementaire, particulièrement celles avec l'Europe qui ont d'ailleurs toujours été prioritaires. La signature d'une entente avec le Jura s'inscrit dans cette perspective et permet d'étendre le réseau de partenaires fiables de l'Assemblée nationale.
- Il est aussi important de mentionner que le Québec et le Jura partagent un historique d'échanges bilatéraux privilégiés depuis plusieurs décennies. Le 1^{er} juillet 1983, une entente intergouvernementale de coopération est signée et établit les premières bases de la collaboration entre le Québec et le Jura. Du côté jurassien, il s'agit d'un jalon important dans son autonomisation puisque celui-ci est le premier accord international ratifié depuis la création du canton le 24 septembre 1978. Depuis, des échanges réguliers ont lieu de part et d'autre entre les autorités gouvernementales, les entreprises et le milieu scolaire. La collaboration entre les deux régions a récemment été marquée par deux réalisations majeures. D'une part, par le don à la Ville de Québec, lors du 400^e anniversaire, de l'horloge monumentale entièrement réalisée dans le Jura et installée dans les jardins de l'Hôtel de Ville dans l'Espace du Canton-du-Jura. D'autre part, par la création du Centre d'études sur le Québec et la Francophonie (CEQF) en 2010. Premier centre du genre en Suisse, le CEQF est destiné à être un lieu d'échanges scientifiques entre le Québec et le Jura. Il est logé à l'Office jurassien de la culture et il travaille en partenariat avec l'Université de Fribourg.
- Ainsi, reposant sur des valeurs communes et dans l'esprit de développer et de consolider les relations entre le Jura et le Québec, le mercredi 16 avril 2025, le président du Parlement du Jura, M. Yann Rufet, et la présidente de l'Assemblée nationale du Québec, M^{me} Nathalie Roy, ont signé une entente menant à la création de l'Association parlementaire Jura-Québec. À cette occasion, M^{me} Roy a prononcé une allocution devant l'Assemblée parlementaire du Jura. Cette entente constituera le forum bilatéral au sein duquel les parlementaires québécois et jurassiens pourront échanger sur le fonctionnement de leurs institutions parlementaires respectives et partager leurs connaissances et savoir-faire, notamment dans les secteurs économique, culturel, environnemental et scientifique.

Rencontrer et échanger avec les représentants de la Ville de Moutier.

- Le Parlement jurassien avait organisé une rencontre avec le maire et des élus de la Ville de Moutier qui sera la plus récente ville à intégrer le Canton du Jura le 1^{er} janvier 2026. Lors




de celle-ci, une présentation a été faite sur « la Question jurassienne », ce qui désigne le conflit politique et culturel opposant la région du Jura au canton de Berne depuis plus de 150 ans. La démarche de la ville de Moutier s'inscrit dans la continuité de ce litige et reflète la persistance des enjeux identitaires et territoriaux de la région.

- La délégation québécoise a pris connaissance de l'historique du conflit, du développement de l'autonomie du Jura ainsi que de la démarche d'intégration de Moutier dans le canton. Les élus ont été particulièrement impressionnés par la vitalité de processus démocratique qui a marqué l'adhésion de Moutier au Jura et ont discuté de la négociation concernant la transition de la ville d'un canton vers l'autre, particulièrement l'aspect du financement des nouveaux services sous leur responsabilité, le principe de péréquation et la fixation du seuil d'impôt.

Approfondir la connaissance du fonctionnement de la Confédération suisse et faire la connaissance de la Déléguée à l'égalité entre femmes et hommes.

- Lors d'une séance de travail, les parlementaires ont eu deux présentations offertes par des experts invités. La première, prononcée par l'ancien juge suppléant du Tribunal cantonal et enseignant en droit constitutionnel, M. Jean Moritz, portait sur le fonctionnement constitutionnel de la Suisse. M. Moritz s'est attardé sur le partage des compétences entre l'État fédéral et les cantons. M. Moritz a expliqué que dans le système suisse, les tâches et les compétences sont souvent réparties de manière fragmentaire dans différents domaines, ce qui donne lieu à des compétences concurrentes ou parallèles, voire une imbrication de celles-ci, entre les cantons et l'État fédéral. Lorsqu'une zone grise persiste, la compétence est souvent attribuée à l'État fédéral en raison de la primauté du droit fédéral et de l'absence de protection effective des compétences cantonales. Cela a un impact direct sur les cantons qui cherchent à augmenter leur indépendance, comme le Jura, puisqu'il existe peu de moyens de rapatrier des compétences au bénéfice des cantons.
- La seconde présentation a été donnée par la Déléguée à l'égalité entre femmes et hommes, M^{me} Leila Hanini. Elle a exposé l'histoire de l'implication des femmes en politique dans le Canton du Jura en démontrant que leur engagement politique est directement lié à la Question jurassienne. Cette réalité historique résulte du maillage entre le militantisme féminin pour la cause du Jura et le suffrage féminin cantonal. En outre, plusieurs avancées pour les femmes ont lieu après la création du canton, dont l'obtention du droit de vote, l'élection d'une première femme et la création du Bureau de la condition féminine. La Déléguée a aussi abordé les campagnes pilotées par le Bureau durant les dernières années, dont celles portant sur la lutte et la prévention de la violence domestique ainsi que sur la représentativité. Les discussions entre les parlementaires et la déléguée ont porté sur la zone paritaire, le recrutement de candidatures féminines en politique et la conciliation travail-famille.

- 
- Cette séance de travail a également été l'occasion de discuter d'un thème d'intérêt commun, la promotion de la langue française. Les parlementaires jurassiens ont fait état d'une motion présentée au parlement pour obliger l'affichage commercial en français. Cette dernière faisait écho au problème de l'affichage en anglais dans les commerces qui est protégé par la liberté économique et la liberté du choix de la langue. Le canton ne peut restreindre un commerce à utiliser le français, ce qui semble un non-sens pour certains parlementaires jurassiens. Du côté de la partie québécoise, les parlementaires ont abordé la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français et la création du ministère et du Commissaire de langue française.

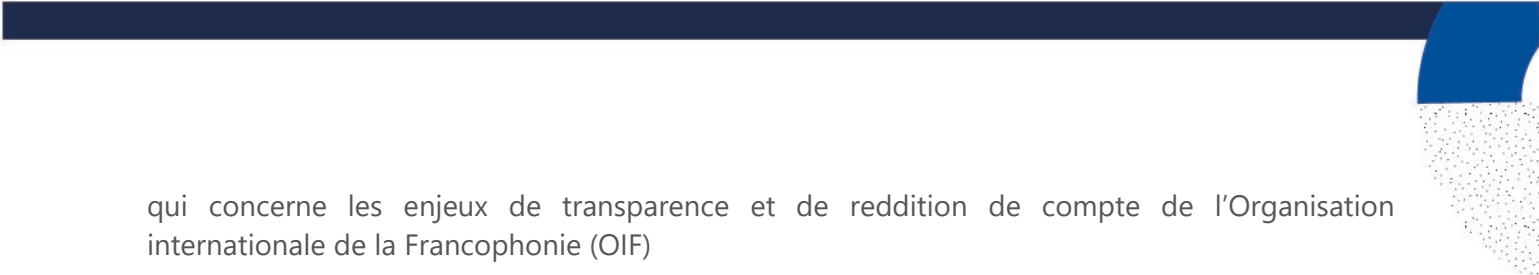
Renforcer les liens de l'ANQ avec le Conseil national suisse.

- La délégation québécoise s'est déplacée à Berne, la capitale, pour rencontrer les membres de la section suisse de l'APF. Cette visite a permis de développer les liens avec le Conseil national, de s'informer sur le fonctionnement du système politique et de discuter des points d'intérêt commun concernant l'APF. Parmi les multiples sujets abordés, il y a eu les impacts des politiques étrangères et économiques de l'administration Trump sur le Canada et l'unité européenne ainsi que les enjeux de l'aménagement linguistique du parlement fédéral. Le souhait de renforcer les liens entre les deux parlements notamment en matière de défense de la langue française et renforcement du multilatéralisme et de la francophonie a été exprimé.

Participer à la visite terrain au Centre jurassien d'enseignement et de formation.

- Cette visite de terrain visait à montrer aux parlementaires le savoir-faire et la formation en horlogerie, un vecteur économique important du Jura. À cet effet, ils ont rencontré la direction de l'école, un enseignant expert et des représentants de l'entreprise d'horométrie Richard Mille, à l'origine de la conception, de la réalisation et de l'entretien de l'horloge monumentale léguée à la Ville de Québec à l'occasion de son 400^e anniversaire. Les intervenants ont expliqué les nombreux aspects mécaniques et théoriques qui sont derrière son fonctionnement ainsi que le système de caméras servant à l'entretien à distance de l'horloge. La délégation a aussi rencontré et échangé avec des étudiants du programme en horlogerie.

En somme, cette mission visait le développement et le renforcement du réseau bilatéral de l'ANQ avec la Suisse, principalement avec le Jura. Dans cet esprit, lors des différentes rencontres, la présidente de l'Assemblée nationale a insisté sur l'importance de tisser des liens forts avec des partenaires fiables dans le contexte international actuel. Elle a aussi rappelé la nécessité de protéger et de promouvoir la langue française dans toutes les instances. Les deux partenaires se sont entendus pour poursuivre non seulement leur relation sur le plan bilatéral, mais également au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). En effet, ils estiment que plusieurs points convergents entre les sections québécoises et jurassiennes et plus particulièrement en ce



qui concerne les enjeux de transparence et de reddition de compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Suivi

L'invitation a été lancée afin de tenir la prochaine rencontre de l'Association parlementaire Jura-Québec à Québec en 2026 afin de poursuivre le renforcement de la relation. Le moment exact reste à discuter entre les deux institutions.

Dépenses

Nathalie Roy, présidente de l'Assemblée nationale du Québec

| | |
|-------------------|--------------------|
| Transport | 1 985,53 \$ |
| Repas | 626,24 \$ |
| Hébergement | 1 641,02 \$ |
| Divers | 221,27 \$ |
| Sous-total | 4 474,06 \$ |

Maryline Picard (Soulanges), présidente déléguée de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

| | |
|-------------------|--------------------|
| Transport | 2 019,27 \$ |
| Repas | 699,41 \$ |
| Hébergement | 1 935,24 \$ |
| Divers | 317,93 \$ |
| Sous-total | 4 971,85 \$ |

Sébastien Schneeberger (Drummond-Bois-Francs)

| | |
|-------------------|--------------------|
| Transport | 2 837,54 \$ |
| Repas | 431,72 \$ |
| Hébergement | 1 282,17 \$ |
| Divers | 265,00 \$ |
| Sous-total | 4 816,43 \$ |

Siegfried Peters, secrétaire général

| | |
|-------------------|--------------------|
| Transport | 2 544,86 \$ |
| Repas | 784,51 \$ |
| Hébergement | 1 926,32 \$ |
| Divers | 317,93 \$ |
| Sous-total | 5 573,62 \$ |

Natalie McNeil, directrice des affaires internationales, cabinet de la présidente

| | |
|-------------------|--------------------|
| Transport | 2 135,79 \$ |
| Repas | 686,38 \$ |
| Hébergement | 1 935,24 \$ |
| Divers | 317,93 \$ |
| Sous-total | 5 075,34 \$ |

Conseiller en relations interparlementaires et internationales

| | |
|-------------------|--------------------|
| Transport | 2 425,67 \$ |
| Repas | 784,51 \$ |
| Hébergement | 1 935,24 \$ |
| Divers | 317,93 \$ |
| Sous-total | 5 463,35 \$ |

Sous-totaux globaux

| | |
|--------------|------------------|
| Transport * | 15 064 \$ |
| Repas | 4 013 \$ |
| Hébergement | 10 655 \$ |
| Divers | 1 758 \$ |
| TOTAL | 31 490 \$ |

* Un montant de 1 115,28 \$ pour des frais de transport sur les lieux de la mission est inclus dans ce total.